

27 SEP. 2022

MISE EN LIGNE LE :



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 16 septembre 2022

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (23) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Madame Sylvie DELPLANQUE (arrivée à 19h20 pouvoir donné à Maria-Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (10) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Thierry VANELSLANDE (pouvoir donné à Eric DOCQUIER), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Monsieur Philippe SIX (pouvoir donné à Isabelle VERBEKE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Jimmy COUPE), Madame Sophie BELE (pouvoir donné à Sophie CANTON), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

9 - RENOUELEMENT DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE TOURCOING ET DE SON ANTENNE NEUVILLOISE.

Rapport de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Adjointe chargée de la culture et des pratiques artistiques :

Vu en commission générale le lundi 12 septembre 2022.

- Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 15 octobre 2015 qui avait conduit à valider les choix d'orientation et les perspectives d'évolution du conservatoire pour la période 2015-2020 par le biais de son projet d'établissement, dans le cadre de la convention de partenariat liant les Villes de Tourcoing et Neuville-en-Ferrain pour l'enseignement musical.
- Vu la délibération n°24 du conseil municipal du 29 mars 2018 ayant conduit à renouveler la convention de décentralisation des enseignements artistiques du conservatoire à rayonnement départemental de Tourcoing à l'école de musique de Neuville-en-Ferrain, convention tacitement reconduite depuis.
- Considérant le renouvellement du classement du conservatoire de Tourcoing qui doit dès lors présenter un nouveau projet d'établissement pour les huit années scolaires à venir.
- Considérant le projet d'établissement ainsi élaboré et transmis fin août 2022 par la ville de Tourcoing en vue de sa présentation au conseil municipal de Neuville-en-Ferrain.

Ce document cadre formalise la décision prise par la collectivité de maintenir et faire évoluer son conservatoire.

Il précise le fonctionnement, le contenu pédagogique des enseignements proposés, l'organisation et les instances de concertation et décisionnelles de l'établissement. Mais surtout, il propose les orientations pédagogiques, artistiques et éducatives ainsi que les perspectives budgétaires des huit prochaines années scolaires.

Les missions d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé sont élaborées selon les schémas d'orientation pédagogique élaborés par le Ministère de la culture, par l'arrêté de classement des établissements du 15 décembre 2006 et dans la charte de l'enseignement artistique de 2001.

Le projet d'établissement 2022-2030 du conservatoire de Tourcoing se définit par :

- une analyse et un diagnostic partagés d'un existant pédagogique et artistique avec un rappel de l'évolution de l'établissement et des points d'amélioration ;
- une étude du contexte puis des enjeux et des préconisations d'une mutation identitaire structurante des pratiques artistiques ;
- une vision et une stratégie pour assoir et développer la place de l'établissement au sein des Collectivités de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain avec quatre axes principaux : l'élargissement du public, l'amélioration de la qualité du service public, la valorisation des acteurs locaux et le promotion du patrimoine local ;
- des objectifs prioritaires d'évolution de l'enseignement artistique et de changement culturel pour la période des années scolaires à venir ;
- une présentation de l'organisation administrative et pédagogique de l'établissement ;
- des orientations basées sur les enjeux d'éducation, d'attractivité et de rayonnement, de cohésion sociale et de territorialité ;
- des dispositifs pédagogiques et artistiques.

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie les Villes de Tourcoing et Neuville-en-Ferrain pour l'enseignement musical, les membres du Conseil Municipal sont donc, de nouveau, invités à valider les choix d'orientation et les perspectives d'évolution du conservatoire pour les huit années scolaires à venir par le biais de son projet d'établissement annexé à la présente délibération.

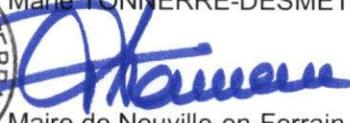
- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar Desrumeaux, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Envoi en Préfecture le

27 SEP. 2022

NEUVILLE EN FERRAIN